



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

réfugiés

Question écrite n° 63803

## Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le ministre de l'intérieur de lui préciser la suite su'il envisage de réserver au rapport 2000 de la Cour des comptes à l'égard de l'accueil et de l'intégration des réfugiés. La cour relève que l'organisation du dispositif concerne trois ministères différents, ce qui ne simplifie pas l'efficacité de l'accueil. Elle relève que le délai moyen d'instruction se situe à environ une année avec des inégalités de traitement entre ceux qui ont la chance de trouver une place dans le dispositif d'accueil, c'est-à-dire les centres d'hébergement, et les autres. La mutiplicité des services concernés, que relève la Cour des comptes, montre, à l'évidence, l'intérêt et l'importance d'une simplification des dispositifs actuels. Ils fonctionnent souvent, selon la Cour des comptes, sans aucune coordination.

## Données clés

**Auteur :** [M. Bruno Bourg-Broc](#)

**Circonscription :** Marne (4<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 63803

**Rubrique :** Étrangers

**Ministère interrogé :** intérieur

**Ministère attributaire :** intérieur

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 9 juillet 2001, page 3932